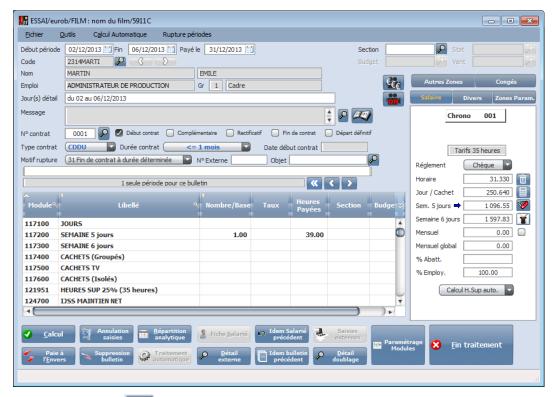
## **Nouveautés Octobre 2013**

Exemple de saisie avec tarifs de l'annexe I ou II et hors période de tournage	2
Exemple de saisie avec tarifs de l'annexe I ou II et période de tournage en province ou à l'étranger	4
Exemple de saisie avec tarifs de l'annexe I ou II et période de tournage en région parisienne	8
Exemple de saisie avec tarifs de l'annexe III et hors période de tournage	10
Exemple de saisie avec tarifs de l'annexe III et période de tournage en province ou à l'étranger	13
Exemple de saisie avec tarifs de l'annexe III et période de tournage en en région parisienne	17
Exemple de saisie avec proratisation semaine de tournage	10

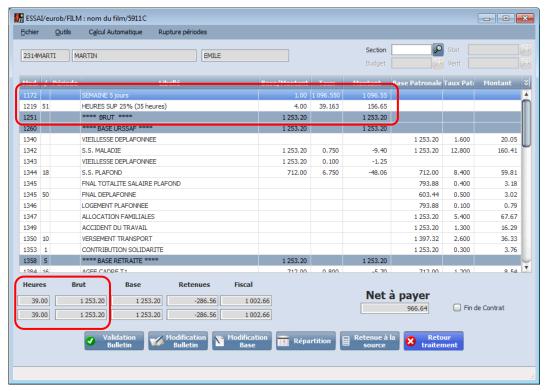


### Convention collective production cinématographique - Exemples de bulletins

### Exemple de saisie de bulletin avec application du tarif standard et hors période de tournage (39 heures)

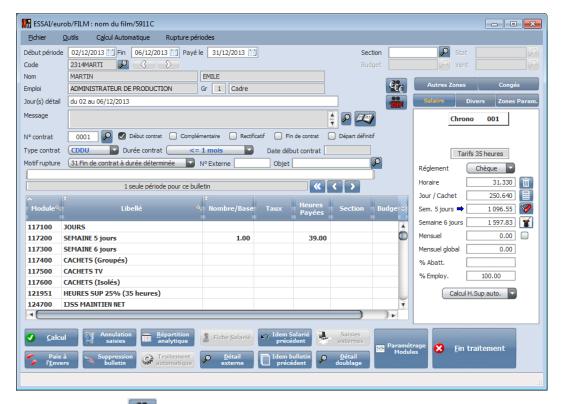


- 1 Sélectionnez le pictogramme pour indiquer que vous appliquez les tarifs standards (Annexes I ou II)
- 2 Sélectionnez le pictogramme pour indiquer que vous n'établissez pas des payes pour une période de tournage
- 3 Si le tarif à la semaine correspond à un tarif 39 heures cliquez sur le bouton 2 pour ramener le tarif à 35 heures.
- 4 Vérifiez que le calcul des heures supplémentaires est bien activé
- 5 Sélectionnez dans la rubrique « Jour(s) Détail » votre semaine
- 6 Le programme détermine automatiquement le nombre d'heures payées prévues dans la convention

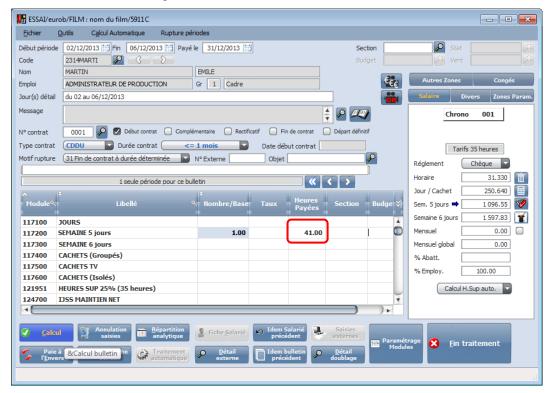




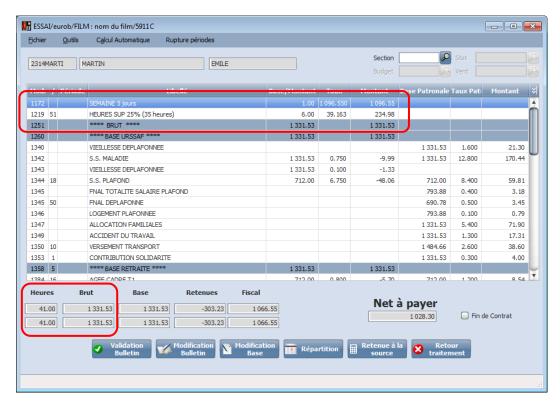
# Exemple de saisie de bulletin avec application du tarif standard et hors période de tournage avec modification du nombre d'heures travaillées



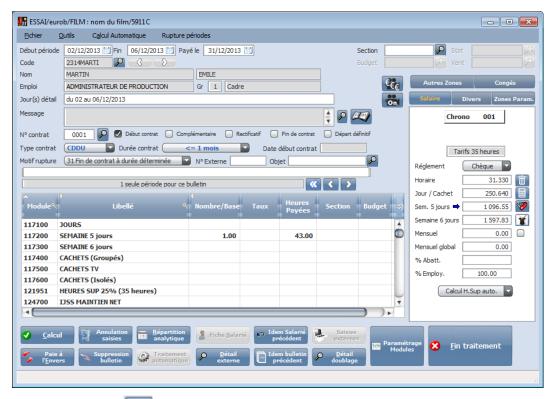
- 1 Sélectionnez le pictogramme pour indiquer que vous appliquez les tarifs standards (Annexes I ou II)
- 2 Sélectionnez le pictogramme pour indiquer que vous n'établissez pas des payes pour une période de tournage
- 3 Si le tarif à la semaine correspond à un tarif 39 heures cliquez sur le bouton pour ramener le tarif à 35 heures.
- 4 Vérifiez que le calcul des heures supplémentaires est bien activé
- 5 Sélectionnez dans la rubrique « *Jour(s) Détail* » votre semaine
- 6 Le programme détermine automatiquement le nombre d'heures payées prévues dans la convention
- 7 Changez le nombre d'heures dans la colonne « *Heures Payées* », le programme calculera en automatique les heures supplémentaires en fonction du nouveau paramètre





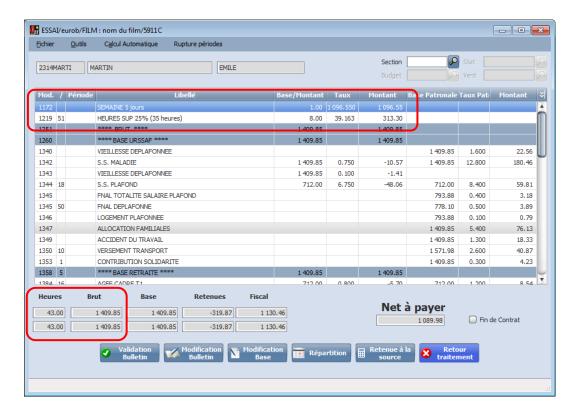


Exemple de saisie de bulletin avec application du tarif standard et en période de tournage en province ou à l'étranger (nombre d'heures de travail effectif prévu dans la convention)

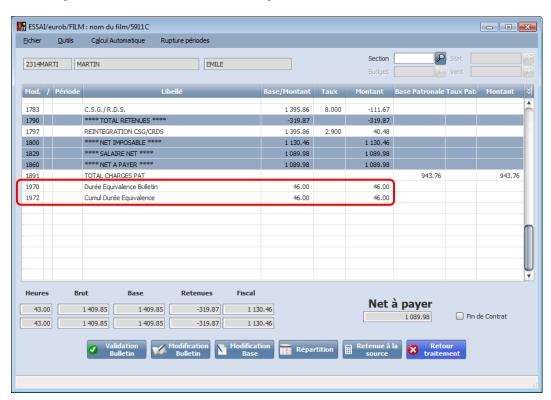


- 1 Sélectionnez le pictogramme pour indiquer que vous appliquez les tarifs standards (Annexes I ou II)
- 2 Sélectionnez le pictogramme pour indiquer que vous établissez des payes pour une période de tournage.
- 3 Si le tarif à la semaine correspond à un tarif 39 heures cliquez sur le bouton pour ramener le tarif à 35 heures
- 4 Vérifiez que le calcul des heures supplémentaires est bien activé
- 5 Sélectionnez dans la rubrique « Jour(s) Détail » votre semaine
- 6 Le programme détermine automatiquement le nombre d'heures payées prévues dans la convention



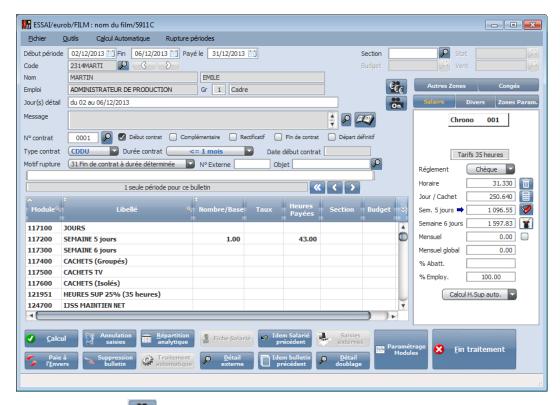


Si activé, la durée d'équivalence et un cumul des durées d'équivalence sont calculés et affichés sur le bulletin.

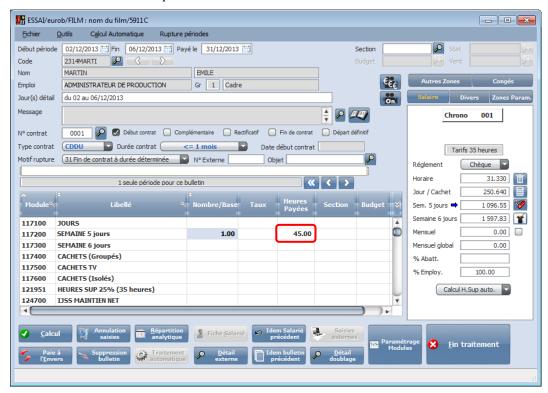




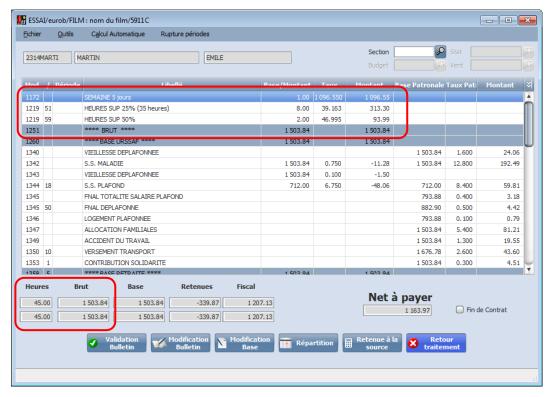
Exemple de saisie de bulletin avec application du tarif standard et en période de tournage en province ou à l'étranger (nombre d'heures de travail effectif différent de celui prévu dans la convention)



- 1 Sélectionnez le pictogramme pour indiquer que vous appliquez les tarifs standards (Annexes I ou II)
- 2 Sélectionnez le pictogramme pour indiquer que vous établissez des payes pour une période de tournage
- 3 Si le tarif à la semaine correspond à un tarif 39 heures cliquez sur le bouton 💆 pour ramener le tarif à 35 heures
- 4 Vérifiez que le calcul des heures supplémentaires est bien activé
- 5 Sélectionnez dans la rubrique « *Jour(s) Détail* » votre semaine
- 6 Le programme détermine automatiquement le nombre d'heures payées prévues dans la convention
- 7 Changez le nombre d'heures dans la colonne « *Heures Payées* », le programme calculera en automatique les heures supplémentaires en fonction du nouveau paramètre

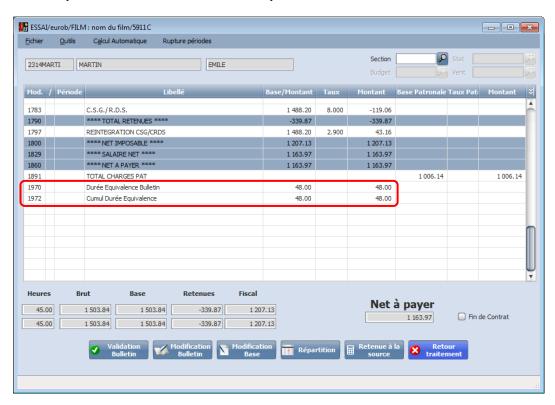






La durée d'équivalence est recalculée en fonction de la différence entre le nombre d'heures payées indiquées dans la saisie des bulletins et ce qui prévu dans la convention.

Si activé, la durée d'équivalence et un cumul des durées d'équivalence sont affichés sur le bulletin.



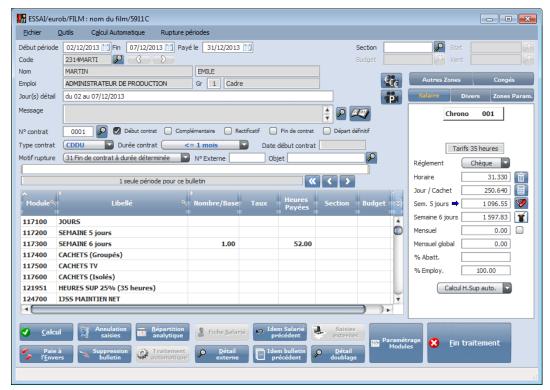
Dans la convention collective il est prévu pour l'administrateur de production que la période de tournage de 5 jours implique 43 heures de travail effectif et une durée incluant la durée d'équivalence de 46 heures (soit une différence de 3 heures).

Dans notre exemple, on indique que le salarié ne fait pas 43 heures mais 45 heures, la durée incluant la durée d'équivalence est donc de 48 heures (45 heures de travail effectif + la différence des 3 heures prévue dans la convention).

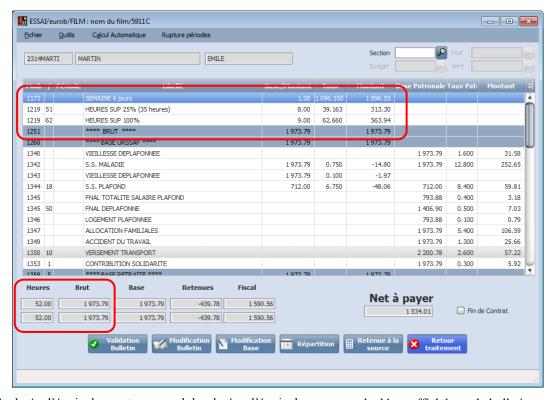


Exemple de saisie de bulletin avec application du tarif standard et en période de tournage à Paris ou en région parisienne pour une semaine de 6 jours (nombre d'heures de travail effectif prévu dans la convention)

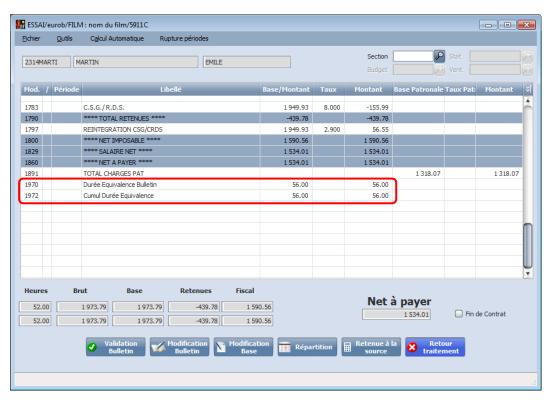
Dans le cadre d'un tournage à Paris ou en région parisienne, les heures effectuées au titre de la 6ème journée doivent être majorées à 100%.



- 1 Sélectionnez le pictogramme pour indiquer que vous appliquez les tarifs standards (Annexes I ou II)
- 2 Sélectionnez le pictogramme pour indiquer que vous établissez des payes pour une période de tournage à Paris ou en région parisienne
- 3 Si le tarif à la semaine correspond à un tarif 39 heures cliquez sur le bouton 2 pour ramener le tarif à 35 heures
- 4 Vérifiez que le calcul des heures supplémentaires est bien activé
- 5 Sélectionnez dans la rubrique « Jour(s) Détail » votre semaine
- 6 Le programme détermine automatiquement le nombre d'heures payées prévues dans la convention

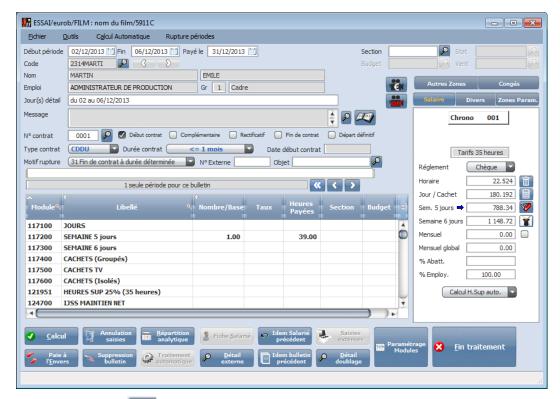


Si activé, la durée d'équivalence et un cumul des durées d'équivalence sont calculés et affichés sur le bulletin.

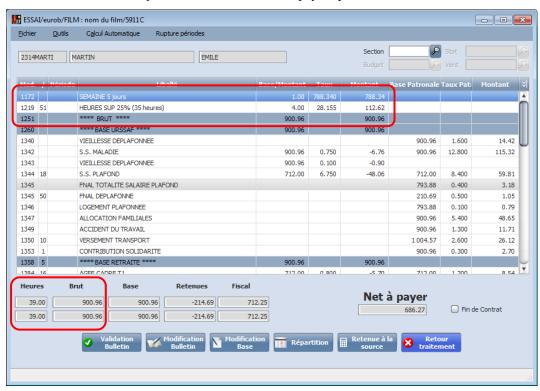


Tout comme dans les exemples précédents, il est possible d'intervenir directement dans la colonne « *Heures travaillées* », le programme recalculera en automatique les majorations pour heures supplémentaires ainsi que la durée d'équivalence.

### Exemple de saisie de bulletin avec application du tarif de l'annexe III et hors période de tournage (39 heures)

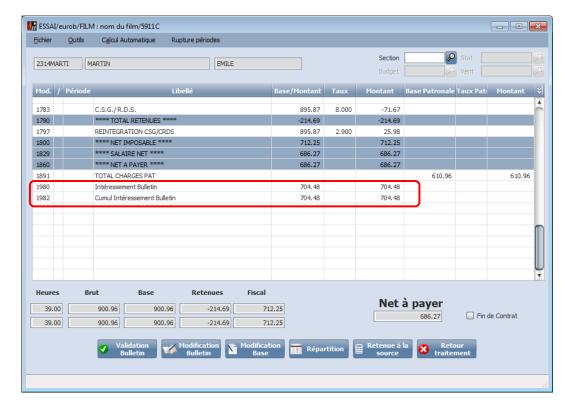


- 1 Sélectionnez le pictogramme pour indiquer que vous appliquez les tarifs de l'Annexe III
- 2 Sélectionnez le pictogramme pour indiquer que vous n'établissez pas des payes pour une période de tournage
- 3 Si le tarif à la semaine correspond à un tarif 39 heures cliquez sur le bouton 2 pour ramener le tarif à 35 heures
- 4 Vérifiez que le calcul des heures supplémentaires est bien activé
- 5 Sélectionnez dans la rubrique « *Jour(s) Détail* » votre semaine
- 6 Le programme détermine automatiquement le nombre d'heures payées prévues dans la convention

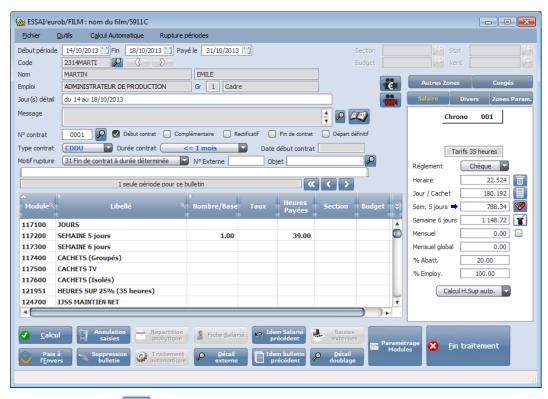


L'intéressement et un cumul des intéressements sont calculés et affichés sur le bulletins.



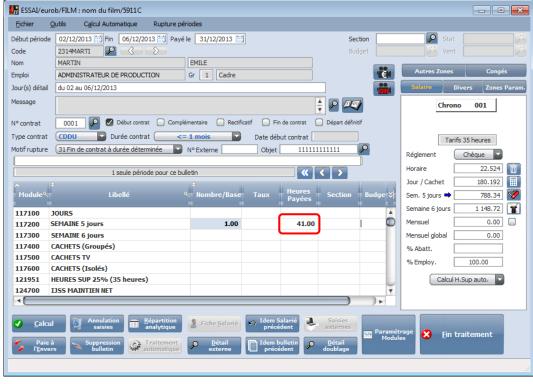


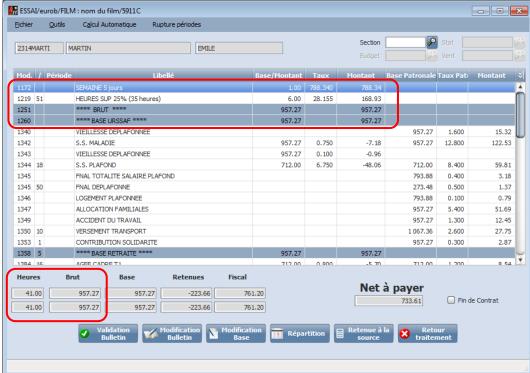
Exemple de saisie de bulletin avec application du tarif de l'annexe III et hors période de tournage avec modification du nombre d'heures travaillées



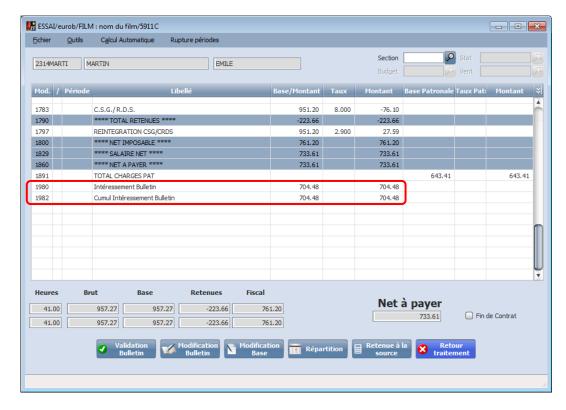
- 1 Sélectionnez le pictogramme pour indiquer que vous appliquez les tarifs de l'Annexe III
- 2 Sélectionnez le pictogramme pour indiquer que vous n'établissez pas des payes pour une période de tournage
- 3 Si le tarif à la semaine correspond à un tarif 39 heures cliquez sur le bouton pour ramener le tarif à 35 heures
- 4 Vérifiez que le calcul des heures supplémentaires est bien activé
- 5 Sélectionnez dans la rubrique « *Jour(s) Détail* » votre semaine
- 6 Le programme détermine automatiquement le nombre d'heures payées prévues dans la convention
- 7 Changez le nombre d'heures dans la colonne « *Heures Payées* », le programme calculera en automatique les heures supplémentaires en fonction du nouveau paramètre



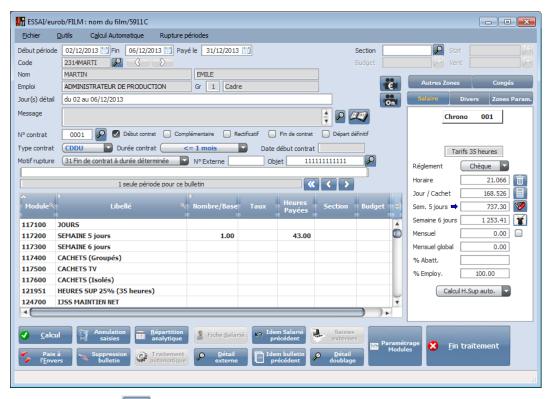




L'intéressement et un cumul des intéressements sont calculés et affichés sur le bulletins.

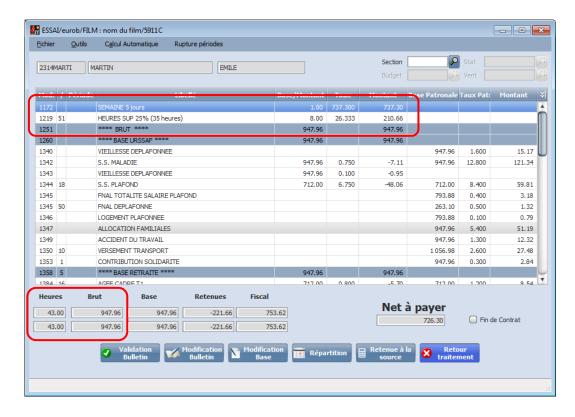


Exemple de saisie de bulletin avec application du tarif de l'annexe III et en période de tournage en province ou à l'étranger (nombre d'heures de travail effectif prévu dans la convention)

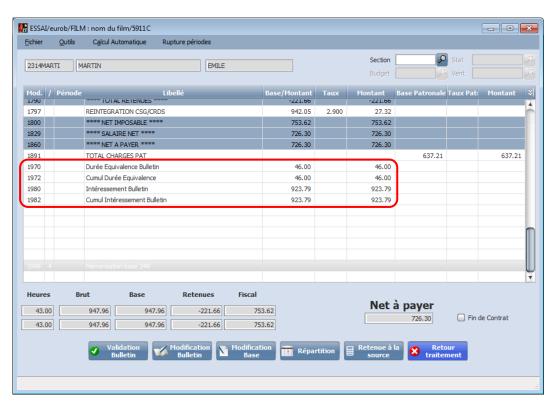


- 1 Sélectionnez le pictogramme pour indiquer que vous appliquez les tarifs de l'Annexe III
- 2 Sélectionnez le pictogramme ou pour indiquer que vous établissez des payes durant la période de tournage
- 3 Si le tarif à la semaine correspond à un tarif 39 heures cliquez sur le bouton pour ramener le tarif à 35 heures
- 4 Vérifiez que le calcul des heures supplémentaires est bien activé
- 5 Sélectionnez dans la rubrique « *Jour(s) Détail* » votre semaine
- 6 Le programme détermine automatiquement le nombre d'heures payées prévues dans la convention



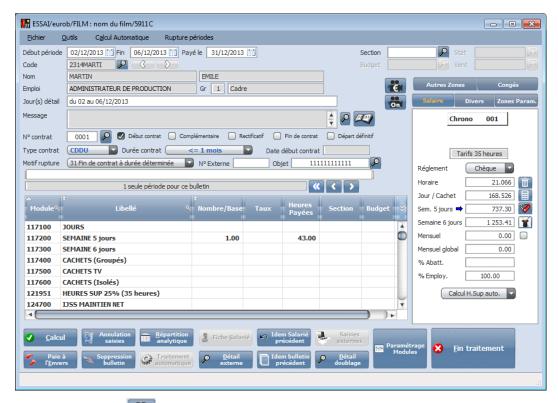


Si activé, la durée d'équivalence et un cumul des durées d'équivalence sont calculés et affichés sur le bulletin. L'intéressement et un cumul des intéressements sont calculés et affichés sur le bulletins

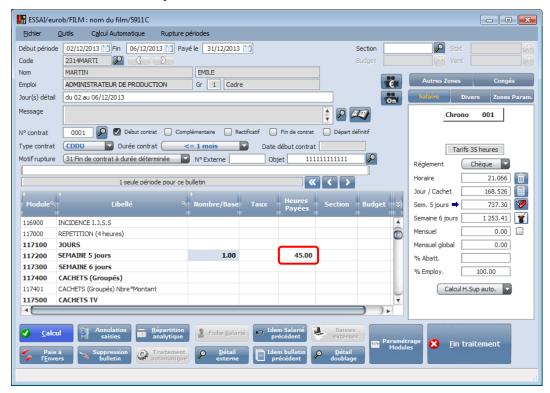




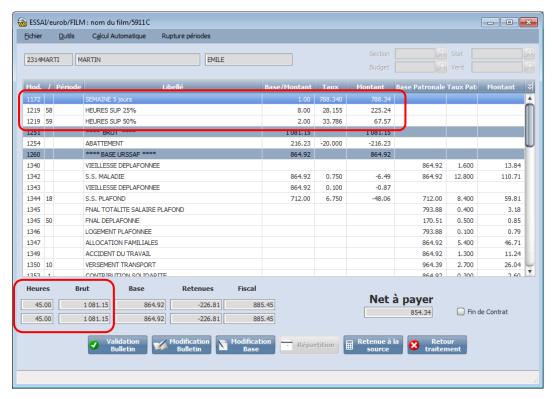
Exemple de saisie de bulletin avec application du tarif de l'annexe III et en période de tournage en province ou à l'étranger (nombre d'heures de travail effectif différent de celui prévu dans la convention)



- 1 Sélectionnez le pictogramme pour indiquer que vous appliquez les tarifs de l'Annexe III
- 2 Sélectionnez le pictogramme pour indiquer que vous établissez des payes durant la période de tournage
- 3 Si le tarif à la semaine correspond à un tarif 39 heures cliquez sur le bouton 2 pour ramener le tarif à 35 heures
- 4 Vérifiez que le calcul des heures supplémentaires est bien activé
- 5 Sélectionnez dans la rubrique « Jour(s) Détail » votre semaine
- 6 Le programme détermine automatiquement le nombre d'heures payées prévues dans la convention
- 7 Changez le nombre d'heures dans la colonne « *Heures Payées* », le programme calculera en automatique les heures supplémentaires en fonction du nouveau paramètre

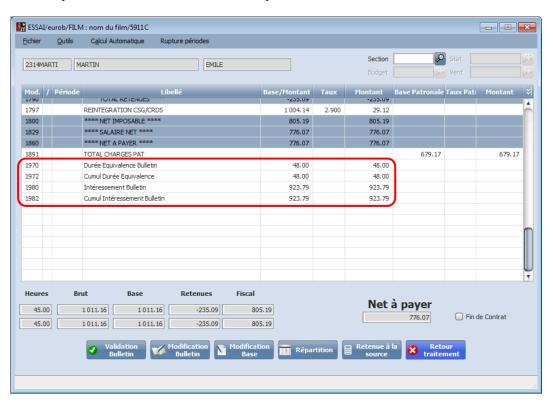






La durée d'équivalence est recalculée en fonction de la différence entre le nombre d'heures payées indiquées dans la saisie des bulletins et ce qui prévu dans la convention.

Si activé, la durée d'équivalence et un cumul des durées d'équivalence sont affichés sur le bulletin.



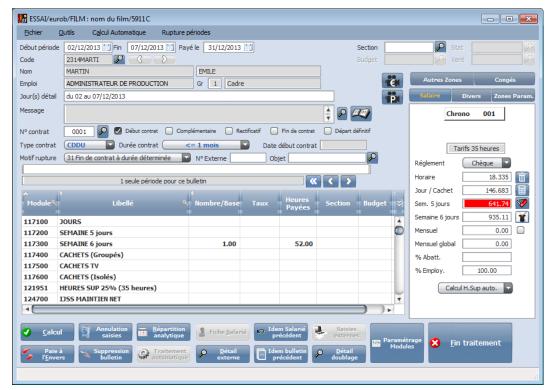
Dans la convention collective il est prévu pour l'administrateur de production que la période de tournage de 5 jours implique 43 heures de travail effectif et une durée incluant la durée d'équivalence de 46 heures (soit une différence de 3 heures).

Dans notre exemple, on indique que le salarié ne fait pas 43 heures mais 45 heures, la durée incluant la durée d'équivalence est donc de 48 heures (45 heures de travail effectif + la différence des 3 heures prévue dans la convention).

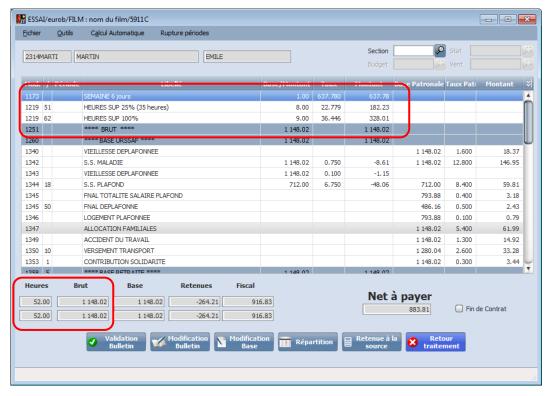


Exemple de saisie de bulletin avec application du tarif de l'annexe III et en période de tournage à Paris ou en région parisienne pour une semaine de 6 jours (nombre d'heures de travail effectif prévu dans la convention)

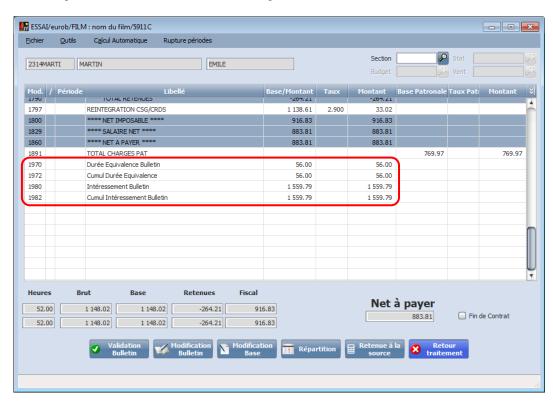
Dans le cadre d'un tournage à Paris ou en région parisienne, les heures effectuées au titre de la 6ème journée doivent être majorées à 100%



- 1 Sélectionnez le pictogramme pour indiquer que vous appliquez les tarifs de l'Annexe III
- 2 Sélectionnez le pictogramme pour indiquer que vous établissez des payes durant la période de tournage à Paris ou en région parisienne
- 3 Si le tarif à la semaine correspond à un tarif 39 heures cliquez sur le bouton pour ramener le tarif à 35 heures
- 4 Vérifiez que le calcul des heures supplémentaires est bien activé
- 5 Sélectionnez dans la rubrique « *Jour(s) Détail* » votre semaine
- 6 Le programme détermine automatiquement le nombre d'heures payées prévues dans la convention



Si activé, la durée d'équivalence et un cumul des durées d'équivalence sont affichés sur le bulletin.



Tout comme dans les exemples précédents, il est possible d'intervenir directement dans la colonne « *Heures travaillées* », le programme recalculera en automatique les majorations pour heures supplémentaires ainsi que la durée d'équivalence.

### Exemple de saisie de bulletin avec proratisation de la semaine de tournage

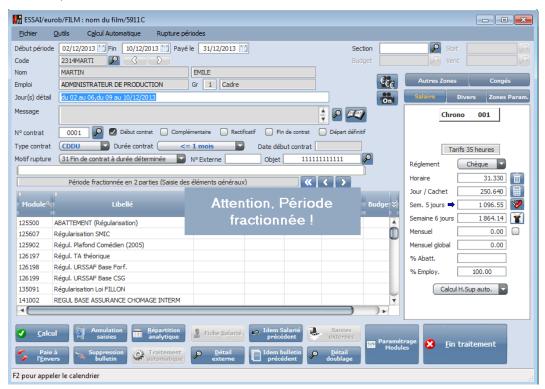
Notre exemple est basé sur un tarif de tournage en province ou à l'étranger et relevant de l'annexe II.

L'article 30 indique qu'on peut proratiser les semaines de 5 jours si, pour une raison ou pour une autre, la semaine fait moins de 5 jours.

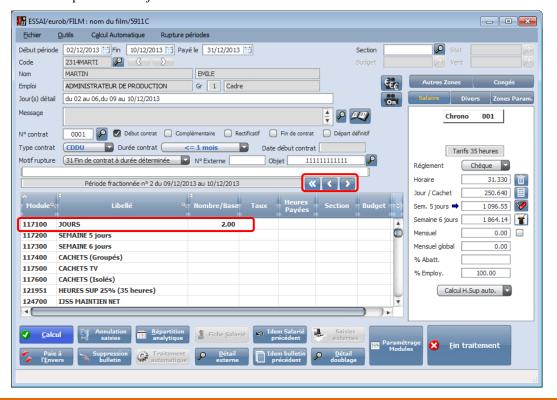
Dans studio, il suffit d'appliquer un coefficient sur la semaine de 5 jours (0.2 = 1 jour ; 0.4 = 2 jours ; 0.6 = 3 jours ; 0.8 = 4 jours)

### Voici un exemple pour une semaine et 2 jours de tournage

L'utilisation du calendrier va détecter automatiquement que vous avez sélectionné une semaine et 2 jours (vous êtes donc en période fractionnée).

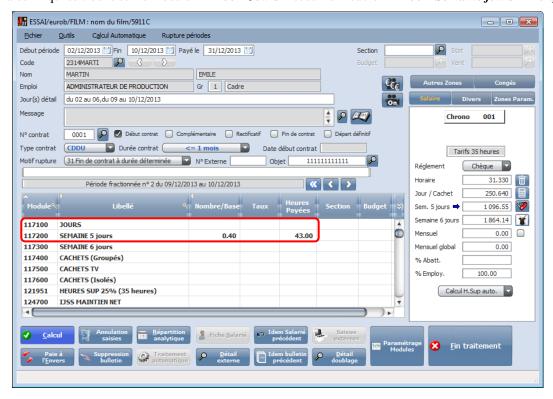


Positionnez-vous sur la période des 2 jours de travail.

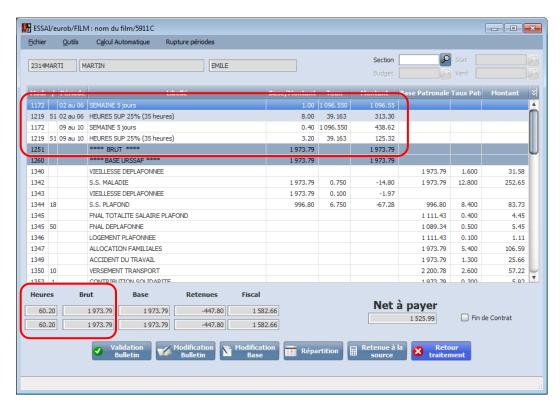




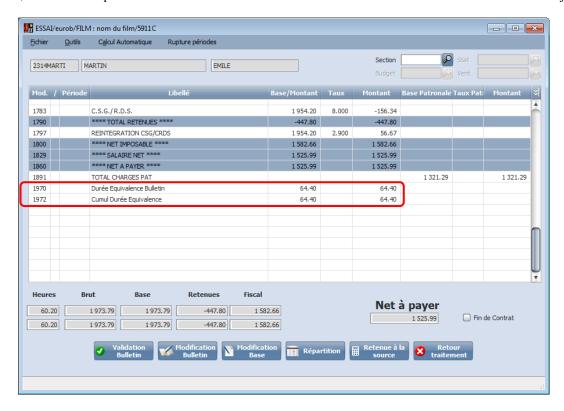
Retirez la valeur 2 qui se trouve sur le module 117100 « Jours » et sur le module 117200 « Semaine jours » indiquez 0,4



Le salaire brut, les heures supplémentaires et le nombre d'heures de travail effectif sont calculés par rapport à ce coefficient.



Si activé, les heures d'équivalence sont aussi recalculées en fonction du coefficient saisi dans la semaine de 5 jours.



De même l'intéressement (si nous avions choisi de faire notre exemple avec un tarif de l'annexe III) aurait été recalculé en fonction de ce coefficient de semaine.